

M. Bruno LASSERRE
Président
Commission d'accès aux
documents administratifs
20, avenue de Ségur
75 007 PARIS

Paris, le 17 novembre 2022

Monsieur le Président,

Le lien entre concurrence et protection des données est au centre d'importants enjeux de régulation aux plans tant national (comme en témoignent par exemple les saisines de la CNIL par l'Autorité de la concurrence concernant plusieurs acteurs ayant des activités en matière de publicité en ligne) qu'europpéen (avec la mise en œuvre du *Digital Markets Act*, qui comporte des règles affectant la protection des données pour les grands services du numérique). Dans d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou le Royaume-Uni, cette articulation se traduit par une institutionnalisation accrue de la coopération entre régulateurs.

En France, les échanges entre la CNIL et l'Autorité de la concurrence s'approfondissent mois après mois, à tous les niveaux.

C'est dans ce contexte que je souhaite vous confier une mission de réflexion portant sur l'articulation entre protection des données et concurrence, leurs effets croisés et les conséquences à en tirer pour la CNIL et pour sa coopération avec l'Autorité de la concurrence. Cette articulation est en effet souvent commentée par la littérature académique et parfois prise en compte en pratique par les autorités de concurrence, si bien qu'une vision du sujet émanant d'une autorité de protection des données, qu'elle puisse prendre en compte dans sa propre pratique de régulation, sera utile.

Cette mission s'appuierait à la fois sur votre statut de membre du collège de la CNIL et sur votre expérience d'ancien président du Conseil puis de l'Autorité de la concurrence.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 – 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif.

Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits Informatique et Libertés en s'adressant au délégué à la protection des données (DPO)

de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Pour en savoir plus : www.cnil.fr/donnees-personnelles.

Elle pourrait notamment répondre aux questions suivantes :

- quels raisonnements croisés et outils communs développer pour approfondir la coopération entre la CNIL et l'Autorité de la concurrence (y compris en matière répressive : appréciation des préjudices, outils alternatifs à la sanction, *etc.*) ?
- La CNIL doit-elle intégrer l'analyse concurrentielle dans ses propres travaux concernant la protection des données et, si oui, comment ?
- Comment mieux prendre en compte les sujets liés à la protection des données personnelles dans les dossiers de concentration ainsi que d'*antitrust* et faire des propositions à l'Autorité de la concurrence à cet égard ?
- Comment se servir de la mise en œuvre du *Digital Markets Act* comme d'un levier pour renforcer la portée du droit à la portabilité prévu par le RGPD ?
- Enfin, comment projeter ces travaux au plan européen auprès de nos homologues au CEPD afin que celui-ci soit éventuellement force de proposition au plan européen sur le sujet ?

Pour mener à bien cette mission, qui pourrait donner lieu à des présentations régulières devant formation plénière de notre collègue et à un document public de doctrine, éventuellement rédigé en lien avec l'Autorité de la concurrence, vous pourrez vous appuyer sur les travaux déjà réalisés sur ce sujet et sur la collaboration des services de la CNIL.

En vous remerciant de votre implication sur ces sujets complexes et émergents, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Marie-Laure DENIS